

M. le vice-président: Êtes-vous d'accord pour qu'au nom de madame le Président, je transmette ce message de condoléances au représentant des États-Unis d'Amérique au Canada?

Des voix: D'accord.

M. Harquail: Monsieur le Président, j'approuve sans réserve cette proposition et suis d'accord pour faire transmettre ce message par l'entremise de la présidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^{LE} MACDONALD—L'INCUPLATION DE BERNARD EVANS DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald), d'abord dans sa question et ensuite dans son rappel au Règlement, a semblé insinuer qu'il y avait une question à laquelle j'aurais dû répondre. Le document qu'elle a cité est un rapport unanime d'un comité parlementaire composé de députés de tous les partis. Tous les membres de ce comité ont souscrit à ce rapport, et aucun d'eux n'en est plus particulièrement responsable. Je ne suis pas en mesure, dans mes fonctions actuelles, de me prononcer sur cette affaire. Dernièrement, j'ai dit publiquement dans la ville du député, à Kingston, qu'il semblait, à la lumière des faits, et étant donné qu'un autre homme avait assumé la responsabilité des propos dont il était question dans le rapport, que nous avons effectivement commis une erreur et attribué ces propos à la mauvaise personne. Je présume que tous les membres du sous-comité sont du même avis. Je ne vois vraiment comment un sous-comité qui n'existe plus depuis 1977 pourrait se rétracter. Je suis certes tout disposé à souscrire à toute mesure qui permettrait de faire amende honorable au nom de la Chambre.

● (1510)

M. le vice-président: La présidence a indiqué qu'elle prendrait la question en délibéré. Le député du Yukon (M. Nielsen) veut-il ajouter quelque chose?

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Oui, monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose, puisqu'on a permis au ministre de la Justice (M. MacGuigan) de le faire. Le ministre était président de ce sous-comité qui, il le sait, a été institué essentiellement grâce à mon initiative personnelle. Je siégeais au sous-comité et j'ai souscrit au rapport unanime, mais je suis l'un des premiers à admettre que nous avons commis une terrible erreur dans nos conclusions au sujet de M. Evans.

Nonobstant le fait que le ministre de la Justice affirme qu'il ne doit pas prendre position dans cette affaire à cause de ses fonctions, je suis entièrement d'accord avec le député de

Recours au Règlement—M^{le} MacDonald

Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald) pour dire que le Parlement, qui a créé le sous-comité et qui est responsable de ses conséquences néfastes pour M. Evans, a maintenant le devoir de redresser les torts qu'il lui a causés.

J'invite vivement le gouvernement, et le ministre en particulier en sa qualité d'ancien président du sous-comité et de membre du gouvernement actuel d'y exhorter ses collègues du cabinet, de réfléchir au problème afin de permettre à M. Evans de reprendre les fonctions respectables qu'il occupait au sein de la Fonction publique.

M. le vice-président: La présidence a déjà dit qu'elle allait réfléchir à la question. Elle a cependant suggéré au député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald) de songer à présenter une motion à ce sujet. C'est en effet une chose que la représentante pourrait très bien envisager de faire.

M. Nielsen: C'est au gouvernement de faire quelque chose.

Mlle MacDonald: C'est lui qui devrait agir.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une très brève observation à ce sujet. Je crois bien franchement qu'on n'a pas compris le problème. Des excuses, c'est bien; mais c'est à peu près tout ce que nous pourrions faire de ce côté-ci de la Chambre, car nous n'avons pas compétence pour présenter une motion proposant d'accorder une indemnisation ou de dépenser des fonds publics.

Je crois que mon leader parlementaire avait tout à fait raison. C'est à un député ministériel et à un membre du gouvernement qu'il appartient de présenter une motion qui aurait pour effet d'indemniser M. Evans pour les torts qu'il a subis à la suite d'une très regrettable erreur commise au sous-comité. M. Evans a été empêché pour quelque raison que ce soit de témoigner et de présenter sa version de l'affaire. On n'a entendu qu'une version, à savoir l'allégation faite à son endroit. Bref, je tiens à dire que le gouvernement doit proposer de verser une indemnisation à M. Evans pour réparer cette erreur très regrettable.

[Français]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: L'honorable député de Rosemont (M. Lachance) a la parole sur le même rappel au Règlement.

M. Lachance: Monsieur le Président, à titre de membre du sous-comité, je désire simplement indiquer que je m'inquiète un peu du fait qu'on essaie de faire de cette affaire une question d'un côté de la Chambre contre l'autre côté de la Chambre. S'il s'agit de trouver une solution en équité, mais comme Chambre, et non pas comme parti ou comme gouvernement, et j'exhorterais le ministre à bien vouloir envisager la question sous cet angle.